

**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

COMITE SYNDICAL



N° 2019-046/SMTI

du 13 novembre 2019.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 NOV. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

DELIBERATION

relative à la décision modificative n°2 au budget 2019 du Syndicat Mixte de Transport Interurbain

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;

Vu l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;

Vu la délibération n° 2019-026/SMTI du 26 mars 2019 adoptant le budget primitif du Syndicat Mixte de Transport Interurbain pour l'année 2019 ;

Vu la délibération n° 2019-034/SMTI du 21 août 2019 attestant la nomination des délégués titulaires et suppléants du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu les statuts du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu le rapport de présentation n° 2019-046/SMTI au Comité Syndical ;

Délibérant sur l'opportunité de procéder à la décision modificative n°2 du budget 2019 du Syndicat Mixte de Transport Interurbain,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le Comité Syndical approuve la décision modificative n°2 au budget 2019 du syndicat mixte.

Article 2 : La balance générale du budget pour l'exercice 2019 se présente comme suit :

Investissement dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP	BS	DM2	total
20	2031	Frais d'étude	30 000 000		-7 000 000	3 000 000
21	2182	Matériel roulant	28 000 000		-28 000 000	0
23	2317	Immobilisations corporelles en cours			37 423 872	37 423 872
23	238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles			10 888 128	10 888 128

Investissement recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP	BS	DM2	total
16	1641	Emprunts			13 312 000	13 312 000

Fonctionnement dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP	BS	DM2	total
011	61551	Matériel roulant	165 000 000		14 300 000	189 300 000
67	6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	38 000 000		-17 500 000	20 500 000
67	6718	Autres charges excep. Sur opération de gestion courante			3 200 000	3 200 000

Article 3 : Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Article 4 : Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

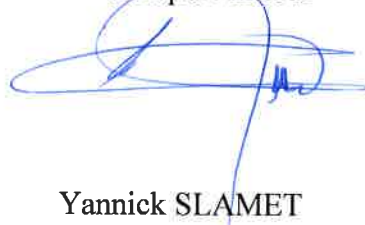
Délibéré en séance, le 13 novembre 2019.

Un membre,



MILAKOB TUKUMULI


Le vice-président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,



Yannick SLAMET

Délibération rendue exécutoire le 29/11/2019

M. Le Directeur



O. THUPAKO

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 NOV. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITÉ

Ampliations :

- Haut-commissariat

1

Quorum :

• Membres en exercice :	6
• Membres présents :	5
• Membres représentés :	5
• Suffrages exprimés :	5
• Pour :	5
• Contre :	0
• Abstentions :	0

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision modificative n°2 - Avance sur commande de bus

date de délibération : 13/11/2019

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 61551	14 300 000		
D F 67 6712		17 500 000	
D F 67 6718	3 200 000		
D I 20 2031 OPNI		7 000 000	
D I 21 2182 OPNI		28 000 000	
D I 23 2317 OPNI	37 423 672		
D I 23 236 OPNI	10 888 128		
R I 16 1641 OPFI	13 312 000		

DETAIL PAR SECTION	Investissement		Fonctionnement	
	Ouvertures	Réductions	Ouvertures	Réductions
Dépenses :	48 312 000	35 000 000	17 500 000	17 500 000
Recettes :	13 312 000			
Equilibre :	Ouv. - Red.			

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	52 500 000
Solde Réductions	52 500 000
Ouv. - Réd.	